

Les personnes atteintes d'arthrite ont droit à ce qui suit :

- **Être traitées avec dignité, respect et considération.** Il incombe par ailleurs aux fournisseurs de soins de santé de les écouter en toute confidentialité et de respecter leur vie privée.
- **Recevoir un diagnostic exact en temps opportun.** Lorsqu'elle n'est pas diagnostiquée et traitée, l'arthrite peut causer des lésions articulaires graves.
- **Avoir accès rapidement à divers types de soins de grande qualité,** y compris l'accès à des professionnels de la santé et à des fournisseurs qualifiés.
- **Avoir facilement accès à de l'information actuelle, à des ressources éducatives et à des programmes de soutien liés à l'arthrite ainsi qu'à des soins fondés sur des données probantes.** Il est de la **responsabilité** des personnes atteintes d'arthrite de se renseigner sur la maladie et sur les soins disponibles.
- **Être informées et participer avec leurs fournisseurs de soins de santé à toutes les décisions concernant leur traitement.** Cela suppose des discussions sur les risques et les avantages de divers traitements ainsi que l'accès opportun aux dossiers médicaux. Les personnes atteintes d'arthrite ont la **responsabilité** de mener un mode de vie sain, de parler ouvertement avec leurs fournisseurs de soins de santé, de poser des questions sur leur traitement et de suivre les traitements convenus.
- **Avoir accès en temps opportun aux soins et traitements disponibles et bénéficier d'un remboursement public des médicaments et autres traitements au même taux dans toutes les provinces et tous les territoires.** Les interventions chirurgicales et les services de réadaptation qui facilitent les activités de la vie quotidienne et améliorent la qualité de vie ne devraient pas être considérés comme facultatifs.
- **Mener une vie bien remplie sans discrimination, notamment en prenant part à une vie familiale, à des activités sociales, à des études ou à un emploi.** Cela peut supposer l'élimination d'obstacles et l'accès à des programmes de gestion de l'invalidité.
- **Savoir que des projets de recherche sont menés en vue de trouver un moyen de guérir la maladie et d'améliorer la qualité de vie.** La recherche sur l'arthrite doit recevoir un financement égal à celui accordé à la recherche sur d'autres maladies chroniques et faire appel à des personnes arthritiques – les bénéficiaires des découvertes – pour établir des priorités et participer à des essais cliniques ou à titre de partenaires de recherche.
- **Jouer un rôle dans l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent.** Les personnes arthritiques doivent avoir voix au chapitre pour assurer la mise en place de politiques et de programmes des plus pertinents et bénéfiques.

Vous pouvez consulter la charte à l'adresse suivante :
<http://arthritispatient.ca/projects/arthritism-patient-charter/>